

Renforcement des capacités pour le déminage humanitaire

Numéro du projet : 00046111

PAE DE SIGNATURE

Pays : MAURITANIE

Effet(s) de l'UNDAF:

Axe 1 : Appui au gouvernement démocratique et renforcement de l'administration publique

Résumé du projet :

L'objectif de ce projet est de poursuivre les actions engagées en vue de continuer à augmenter et à soutenir les capacités des acteurs nationaux d'action de mine, principalement de la Commission nationale pour l'exécution de la Convention d'Ottawa, du Programme Nationale de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) ainsi que des ONGs impliquées dans les activités d'appui à l'action contre les mines pour lutter contre la menace des mines et des explosifs de guerre. Après presque un an de présence, des progrès significatifs ont été accomplis pour développer, contrôler et mettre en application le programme d'action de mine en Mauritanie. Afin d'améliorer la capacité établie jusqu'ici et de suivre les activités programmées, ce projet a pour but de renforcer les capacités nationales, jusqu'à ce qu'une stratégie nationale d'action de mine soit développée et des fonds mobilisés pour mettre en application les objectifs spécifiques définis dans la stratégie.

Lien (s) avec les OMD :

Cible 1 « Réduction de la pauvreté extrême »

Partenaire chargé de l'exécution :

PNUD

Titre du projet : Renforcement des capacités de l'administration pour le déminage humanitaire Numéro du projet : 00046111 Durée du projet : 1 an (8 novembre 2006 – 7 novembre 2007) Modalité de gestion : DEX	Budget : 204.526 US\$ Ressources allouées : 204.526 US\$ Budget non financé : 0\$
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Approuvé pour le Gouvernement par:

S.E.M. Mohamed Ould El  Ministre des Affaires Économiques et du Développement

Date :

10 4 DEC 2006

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD):

Cécile Molinier, Représentante Résidente

Date :

10 4 DEC 2006



MAURITANIE

RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEMINAGE HUMANITAIRE

1. Contexte

La Mauritanie est affectée par la présence des mines et des explosifs de la guerre depuis le conflit du Sahara occidental entre 1975-1978. La plupart des champs de mines dans le nord de la Mauritanie n'ont pas été marquées par les forces armées, rendant difficile la reconnaissance de leur endroit et l'impact socio-économique réel sur la population. Ces articles sont disséminés dans les secteurs d'importance économique, affectant les activités du tourisme, de l'industrie minière et du développement de l'élevage nomade.

La Mauritanie est devenue membre du Traité d'Ottawa sur l'interdiction de mines antipersonnel (APMBT) en juillet 2000 et a depuis lors développé un certain nombre d'arrangements institutionnels lui permettant d'atteindre ses engagements aux APMBT et ainsi qu'avec les autres instruments internationaux réglant l'utilisation des mines et autres explosifs de la guerre (ERW). Le Gouvernement Mauritanien (GM) a mis en place la Commission Nationale (CN, un corps interministériel) pour l'exécution de l'APMBT et le Bureau National de Déminage Humanitaire (BNDH) au niveau du Génie Militaire en 2002 pour répondre à ce problème, qui a été soutenu par les partenaires au développement. D'autre part le Gouvernement a détruit avec succès ses réserves des mines antipersonnel le 5 décembre 2005 conformément à l'article 4 de l'APMBT. En outre, il a fermement annoncé son intention d'atteindre les objectifs fixés pour janvier 2011, date à laquelle toutes les mines antipersonnel extraites des secteurs connus seront détruites.

Le BNDH est transféré au MAED et dénommé « Programme National du Déminage Humanitaire pour le Développement » (PNDHD) effectif le 20 Novembre 2006. Le PNDHD est chargé de la mise en œuvre et le suivi de la Convention d'Ottawa, la planification, la coordination et de l'exécution des activités sur le territoire national, l'intégration de l'effort de déminage humanitaire dans les activités de développement, la sensibilisation des populations et de la Société Civile sur le danger des mines, et l'assistance aux victimes des mines. Le PNDHD est organisé en trois services et divisions (Opérations, Sensibilisation et Assistance aux Victimes et Administration/Financier). Le PNDHD est dirigé par un Coordinateur qui est chargé de la gestion administrative et financière des moyens matériels, financiers et humains, la gestion et le suivi de la carrière du personnel détaché au programme, et la transmission des rapports d'activités aux Secrétaires Généraux des Ministères des Affaires Economiques et du Développement et de la Défense Nationale. L'Unité de Suivi de Gestion Administrative et Financière des programmes (GVT/PNUD USGAF) au sein du Ministère des Affaires Economiques et du Développement est chargée du suivi des activités du PNDHD.

Un conseiller technique principal (CTP) a été recruté en novembre 2005, par le PNUD afin d'aider la CN et le BNDH/PNDHD à résoudre le problème d'action de mine et à coordonner les efforts entre les agences de l'ONU et les bailleurs de fonds.

Suite aux efforts de collaboration entre les autorités nationales d'action des mines et le CTP, les résultats suivants ont été réalisés:

- Bonne communication entre la Mauritanie et ses partenaires au développement.
- Plan de travail élaboré et exécuté développé pour 2006
- Transfert du BNDH au Ministère des Affaires Economiques et du Développement, dénommé « Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement » (PNDHD)
- Visibilité de mobilisation des ressources (Suédois, allemand et français) pour la mise en œuvre des activités de déminage
- Soutien au développement des ONGs dans le secteur d'action des mines
- Mise en œuvre d'une enquête d'impact de mines terrestres (LIS)

Le Gouvernement suédois a mobilisé 189.476 USD pour les cinq activités ci-dessous:

- LIS 33.000 USD
- Etudes techniques 35.000 USD
- Sensibilisation et marquages 75.000 USD
- Renforcement des capacités nationales 34.476 USD
- Etudes sur les besoins des victimes des mines terrestres 12.000 USD

En août 2006, la Mauritanie a lancé un LIS, pour déterminer l'ampleur des mines terrestres dans le Nord du

pays et son impact socio-économique sur la population. Aux activités d'enquête d'impact de mines terrestres s'ajoutent le un questionnaire de pays, une formation et des activités spécifiques de collecte de données réalisées en août et septembre 2006. Au total 117 communautés ont été visitées.

Le programme est en liaison avec les donateurs pour mobiliser les fonds supplémentaires afin de compléter l'analyse de données et élaborer le rapport LIS, prévu pour la fin 2006 par le biais de « Survey Action Centre ». Une confirmation de financement de cette activité est attendue du Gouvernement Canadien. On s'attend à ce que les résultats de LIS incitent les donateurs à soutenir les activités d'action contre des mines en Mauritanie afin qu'elle atteigne les objectif qu'elle s'est fixés au 1 janvier 2011 au l'APBMT.

Les activités de dégagement de mines ont été soutenues techniquement et financièrement par l'ONG française HAMAP en 2006 dans la région de Nouadhibou, où 22.160 mètres carrés d'une ancienne ligne de confrontation a été nettoyée afin de permettre le passage des nomades et de leurs bétails et 187 mines antipersonnel et objets divers ont été détruits. L'ambassade Allemande en Mauritanie finance les opérations de déminage à Tmeimichatt. Le gouvernement de la Suède a montré son intérêt de soutenir un projet pilote de déminage mécanique, par le biais de l'agence suédoise de services de secours (SRSA).

II. Activités Proposées et résultats attendus

Le projet prendra en charge la prolongation du contrat du conseiller technique principal et ainsi que les coûts associés, jusqu'à ce que des fonds additionnels soient mobilisés pour la mise en application des activités retenues dans la stratégie nationale d'action de mine. Le CTP continuera à servir de point focal du PNUD pour l'action contre les mines et les armes légères en Mauritanie. Ses responsabilités seront :

Activité proposée	Résultat attendu
<p>1. Renforcer les capacités de la CN et PNDHD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre institutionnel pour l'action des mines aux niveaux de politique, de coordination et d'exécution • Conseiller le PNDHD dans la planification, la coordination et l'assurance de la qualité des activités d'action de mine • Aider le PNDHD en évaluant les capacités nationales, en analysant et en améliorant les capacités des ressources humaines. • Accomplir les normes nationales pour l'action de mine basée sur les normes internationales d'action de mine 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions de coordination sont tenues régulièrement • Des normes nationales pour l'action de mine sont finalisées, et appliquées par les organismes de déminage • Augmenter le niveau de financement en Mauritanie pour l'action de mine • Le PNDHD est transféré dans une administration civile.
<p>2. Développer une stratégie nationale d'action de mine et des plans annuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action de mine dans la stratégie de réduction de pauvreté et les programmes de développement. • Développer la stratégie d'action de mine par une approche consultative avec tous les partenaires • Intégrer la dimension Genre dans les activités de mine 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie nationale d'action de mine est développée et validée par le Gouvernement • Le plan d'action de mine pour l'année 2007 est développé • Une stratégie de sortie du PNUD pour l'action de mine est développée

<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement du plan d'action de mine de l'année 2007 basé sur la stratégie d'action de mine • Mettre à jour la soumission de la Mauritanie pour la brochure des projets d'action de mine • Développer une stratégie de sortie du PNUD basée sur la Mauritanie NMAS • Coordonner les efforts d'action de mine du système et soutenir l'équipe pays de l'ONU, fournissant l'assistance technique aux agences de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions de coordination sont régulièrement tenues entre les partenaires et agences de l'ONU
<p>3. Mettre en application les activités d'action de mine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener l'enquête d'impact de Mine terrestre • Traduire, imprimer et distribuer les résultats du LIS • Assurer la coordination avec MINURSO • Soutenir l'assurance de la qualité des activités déminage • Mener des actions de sensibilisation pendant la journée d'action de mine (le 4 avril) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le LIS est mené et distribué à tous les partenaires • Des réunions sont tenues régulièrement avec MINURSO • Surveillance améliorée des activités d'action de mine
<p>4. Surveiller et évaluer les activités du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un rapport au représentant résident du PNUD du bureau de pays de la Mauritanie • Faire un rapport aux donateurs • Faire un rapport à BCPR au sujet d'autres besoins de BCPR a identifié • Rapport final de projet à BCPR • Soutenir le RBA en mettant en application une évaluation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Des donateurs et les rapports d'activité finals financiers de BCPR et sont disposés et diffusés • La réunion de coordination est régulièrement tenue entre le CRR et le CTP • Le RBA a mis en application une évaluation et des recommandations d'aspiration

CAF

III. Dispositions de Gestion

Ce projet initié pour 12 mois sera géré par le Conseiller Technique Principal sous la supervision du Représentant Résident du PNUD en Mauritanie.

La modalité d'exécution du programme sera DEX. Le PNUD aura la responsabilité globale de coordination. Pour assurer la gestion efficace du programme et de l'expertise technique requise, le PNUD affectera un conseiller technique principal à temps plein.

Le représentant résident du PNUD et le CTP seront responsable globalement du programme, en étroite coordination avec le PNDHD. En outre, une évaluation est prévue pour le début de 2007 par le RBA. La dernière évaluation a été effectuée en novembre 2004, par le RBA. Un plan sera préparé pour l'évaluation du RBA, basé sur une évaluation technique, un cadre institutionnel établi, une gestion de l'information, un perfectionnement de la capacité existante, une mobilisation des ressources. Par ailleurs le plan comprendra une éducation sur les risques de mine et aide aux victimes, des normes nationales d'action de mine, et des plans stratégiques nationaux.

Les résultats de cette évaluation serviront à alimenter la documentation des services compétents de PNUD. Plus spécifiquement, le CTP sera responsable de la surveillance globale en termes de garantie de la qualité d'activités, issues, risques, leçons apprises et finances.

IV. Budget

Rubrique	Coût (US \$)
Salaires	148.816
Frais de Voyage	10.000
Dépenses en capital	10.000
Coûts de fonctionnement	15.310
Appui au Programme	15.400
Evaluation RBA	5.000
Total Général	204.526